

Les projets agricoles et alimentaires

COMMENT POUVONS-NOUS VOUS AIDER ?

Reconnue par le Ministère de l'Agriculture dès 2014, la Politique alimentaire départementale revêt un triple enjeu : structurer une offre alimentaire de qualité sur le territoire, faciliter l'accès des Gardoises et des Gardois à cette offre, sensibiliser à la consommation responsable et valoriser le patrimoine gastronomique du Gard. Répondre aux enjeux identifiés nécessite de mettre en synergie des acteurs et des projets de différents champs de la vie quotidienne.

POUR QUI ?

- Communes
- EPCI
- Associations
- Entreprises

PROJETS ET ACTIONS ÉLIGIBLES

- > Création de jardins partagés
- > Développement des circuits de proximité
- > Préservation et mobilisation du foncier agricole pour l'installation
- > Amélioration de la qualité alimentaire en restauration collective
- > Information et/ou sensibilisation à la consommation responsable
- > Mise en place d'un Projet alimentaire territorial (au sens de la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt de 2014)

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

En fonction de la nature des projets, le Conseil départemental apporte un accompagnement technique et/ou une aide financière au montage et à la concrétisation des projets. Une orientation vers les acteurs et les dispositifs financiers adéquats est également proposée. Le Conseil départemental déploie par ailleurs une animation territoriale et mobilise les organismes de développement local dans le cadre des partenariats avec ces derniers.

De la même manière, le Conseil départemental accompagne certaines initiatives privées qui s'inscrivent dans un objectif de développement agricole durable et/ou d'alimentation de qualité. Au même titre que pour le soutien aux communes, cet accompagnement revêt différentes formes.

QUI CONTACTER ?

Direction Attractivité du territoire

Mission qualité alimentaire

Maison départementale

176, boulevard Salvador Allende - 30000 Nîmes

06 07 58 61 67 - alimentation@gard.fr

